

Image not found or type unknown



degradation d'une partie d immeuble par l'indisionnaire à 50/50 proprietaires

Par **tarabiscotaux**, le **19/12/2020** à **18:58**

BONJOUR : sommes copropriétaires à 50/50...l'un des deux a décidé sans avis , de démolier une terrasse et son escalier attenant . Cet acte conduit d'une part un danger enorme les portes fenetre ouvrant dans le vide , et rendant la masion défigurée ..quel recours ?? , y a t -il des jurisprudences ? merci